

Analyses & Résultats

Septembre 2018 - numéro 59

Les pratiques sanitaires en élevage bovin en Nouvelle-Aquitaine

- Une majorité d'éleveurs bovins déclarent mettre en oeuvre des pratiques visant à réduire l'utilisation de produits vétérinaires, avant tout pour des raisons économiques.
- L'usage de la vaccination et des traitements anti-parasitaires augmente avec la taille des troupeaux.
- La surveillance des troupeaux est au moins quotidienne, même lorsqu'ils sont en pâture.
- Près des deux tiers des éleveurs de bovins allaitants déclarent que leurs animaux peuvent être en contact avec les bovins d'exploitations voisines.
- La mise à l'isolement des animaux nouvellement introduits et la protection sanitaire vis à vis des visiteurs extérieurs ne sont pas systématiques.

Les pratiques sanitaires constituent un enjeu majeur pour l'élevage bovin du XXI^{ème} siècle. D'abord, la protection contre la diffusion de maladies infectieuses reste une priorité. Ensuite, les exigences des consommateurs, concernant en particulier la sécurité alimentaire mais également le bien-être animal et l'absence de résidus médicamenteux dans la viande, impactent les pratiques. Elles s'articulent avec le défi mondial de santé publique que représente la lutte contre l'antibiorésistance, dans lequel s'inscrit le plan Écoantibio du ministère en charge de l'agriculture. Enfin, l'optimisation du rapport coût/gain des interventions sanitaires est plus que jamais essentiel dans un contexte économique difficile en élevage bovin. Une enquête nationale réalisée auprès de 1 200 élevages bovins en Nouvelle-Aquitaine apporte un regard nouveau sur ces problématiques et vient compléter les éléments statistiques déjà disponibles.

La biosécurité : éviter les contacts entre animaux

La sécurité sanitaire du troupeau, enjeu de base d'un bon fonctionnement de l'élevage, est avant tout une question de prévention. Il s'agit en effet de limiter les risques de diffusion

et transmission de maladies infectieuses dans les élevages. Les vecteurs peuvent être multiples, avec un niveau de risque plus ou moins conséquent : visites de personnes extérieures à l'exploitation, contact avec d'autres troupeaux lors du pâturage, voire avec la faune sauvage, origine de l'eau d'abreuvement, etc.

L'utilisation d'un pâturage collectif est une pratique peu répandue : 6% des exploitations de la région contre 4% en France. Hors pâturage collectif, les zones de contact entre troupeaux d'exploitations voisines sont néanmoins nombreuses, sur des parcelles séparées par de simples fils barbelés ou des barrières¹. Près des deux tiers des élevages bovins mixtes ou allaitants déclarent être concernés. Le risque de contact avec un troupeau voisin est moins élevé en élevage laitier, avec seulement un tiers d'entre eux concernés en Nouvelle-Aquitaine, soit 20 points de moins qu'en France. Ceci s'explique entre autres par un temps moins important passé en pâture pour les troupeaux laitiers².

Des animaux au contact d'un troupeau voisin dans plus d'un élevage sur deux

| Types d'élevages bovins | Classe d'effectifs d'animaux | Existence de zones de contact | | Introduction d'animaux dans l'exploitation en 2015 | |
|--|-----------------------------------|-------------------------------|------------|--|------------|
| | | Nouvelle-Aquitaine (%) | France (%) | Nouvelle-Aquitaine (%) | France (%) |
| Élevages de vaches allaitantes (aucune vache laitière) | Moins de 25 vaches allaitantes | 52 | 51 | NS | 51 |
| | Entre 25 et 49 vaches allaitantes | 54 | 55 | 40 | 55 |
| | Entre 50 et 74 vaches allaitantes | 67 | 64 | 60 | 64 |
| | Entre 75 et 99 vaches allaitantes | 81 | 70 | 73 | 70 |
| | 100 vaches allaitantes et plus | 73 | 71 | 79 | 71 |
| | Total | 62 | 60 | 51 | 60 |
| Élevages de vaches laitières (aucune vache allaitante) | | 34 | 54 | NS | 54 |
| Élevages mixtes (vaches laitières et allaitantes) | | 62 | 68 | 64 | 68 |
| Total élevages de bovins | | 59 | 58 | 49 | 58 |

(hors pâturages collectifs)

Source : Agreste - enquête Pratiques d'élevage 2015

¹ un élevage est considéré comme ne pouvant pas avoir de contact avec le troupeau bovin d'une exploitation voisine seulement si ses parcelles pacagées en sont séparées par des haies suffisamment larges, des cours d'eau, des routes... réduisant significativement le risque direct.

² cf Agreste Nouvelle-Aquitaine Analyses&Résultats n°54 - Juin 2018 - Les bâtiments et la gestion des effluents : au carrefour des enjeux de l'élevage bovin en Nouvelle-Aquitaine

Une exploitation bovine allaitante sur deux a été concernée par l'introduction de nouveaux animaux dans son troupeau en 2015 en Nouvelle-Aquitaine. Cette proportion augmente avec la taille de l'élevage. Au delà de la gestion technique, cela constitue également un risque de contamination par des agents pathogènes extérieurs. La mise à l'isolement des nouveaux animaux (quarantaine) est loin d'être systématique, même si elle est légèrement plus pratiquée qu'au niveau national. Elle est nettement plus utilisée lors de l'entrée de jeunes mâles (67 % de mises à l'écart) que de génisses (28 % de mises à l'écart). Comme ailleurs, la durée moyenne d'isolement est inférieure à un mois.

La désinfection des bâtiments, qui a pour but d'éviter la contamination par des germes présents dans le sol ou les murs, n'est pas systématique et concerne surtout les élevages ayant fait face à un épisode pathologique. Pour les autres, les opérations de curage et de vide sanitaire, éventuellement de lavage, sont considérées comme suffisantes. La désinfection a concerné 38 % des bâtiments d'élevage bovins de la région en 2015.

Visite de personnes extérieures : des marges de progrès

Près d'un tiers des éleveurs bovins, allaitants comme laitiers, déclarent ne prendre aucune mesure de protection particulière lors de la visite d'une personne extérieure à l'exploitation. La proportion d'éleveurs prenant des précautions est un peu plus élevée en Nouvelle-Aquitaine qu'en moyenne nationale. La première précaution mise en oeuvre est le lavage des bottes, dans la région comme en France. Cette solution est utilisée dans plus d'un élevage sur deux (58%). Le pédiluve est le second moyen utilisé pour limiter l'introduction d'éléments pathogènes extérieurs, avec 27 % des exploitations qui en sont équipées. Les précautions croissent avec la taille de l'exploitation et sont accrues dans les élevages de veaux de boucherie. Les surbottes sont très peu utilisées, hormis en élevage de veaux de boucherie.

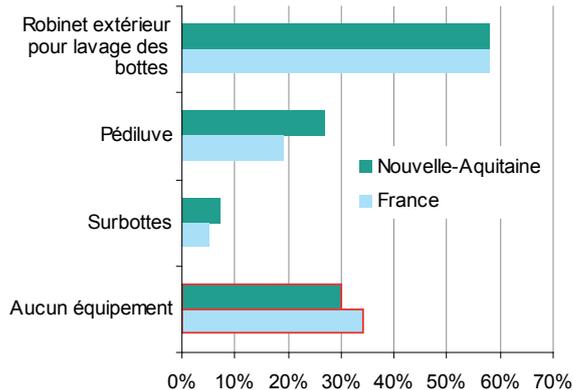
Eau d'abreuvement : peu souvent analysée

La limitation des risques infectieux passe également par la maîtrise sanitaire de l'eau d'abreuvement. En Nouvelle-Aquitaine, quatre exploitations sur cinq disposent d'une ressource en eau propre à l'exploitation (forage, puits, récupération d'eau de pluie, etc) pour l'abreuvement des animaux au pâturage. En bâtiments, même si le réseau d'eau public est mobilisé dans 69 % des élevages, 44 % puisent dans leur propre ressource en eau, éventuellement en complément. Des analyses bactériologiques ou physico-chimiques pour contrôler l'eau d'abreuvement de captage privé ont été faites dans seulement un quart des élevages bovins concernés de la région. C'est moins qu'au niveau national. Ces analyses ne sont pas toujours réalisées tous les ans. La désinfection de l'eau est encore moins fréquente que la conduite d'analyses dans la région, indiquant une qualité sanitaire de l'eau satisfaisante pour les besoins des animaux.

La charte nationale de bonnes pratiques d'élevage, qui définit par exemple les critères minimaux pour l'obtention d'un label rouge, n'exige une analyse d'eau annuelle que pour le circuit de traite. Pour l'abreuvement des animaux, les recommandations sont uniquement visuelles : "une eau propre, sans excréments, claire et régulièrement renouvelée". Hors épisodes pathologiques, salmonelloses ou colibacilloses, ces observations sont suffisantes.

Aucune mesure de protection dans 30 % des élevages

Mesures de protection mises en oeuvre lors de visites de personnes extérieures dans les élevages bovins (tous types)



Source : Agreste - enquête Pratiques d'élevage 2015

Des ressources propres d'eau d'abreuvement souvent mobilisées

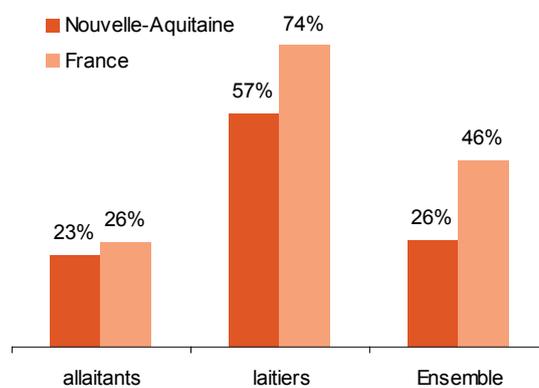
Origine de l'eau d'abreuvement des élevages bovins de Nouvelle-Aquitaine

| Types d'élevages bovins | Bâtiments | | Pâturage | |
|--|----------------------|------------|----------------------|------------|
| | Ressource propre (%) | Réseau (%) | Ressource propre (%) | Réseau (%) |
| Élevages de vaches allaitantes (aucune vache laitière) | 46 | 67 | 82 | 41 |
| Élevages de vaches laitières (aucune vache allaitante) | 33 | 78 | 61 | 62 |
| Élevages mixtes (vaches laitières et allaitantes) | NS | 71 | 72 | NS |
| Élevages d'engraissement | NS | 56 | 64 | 51 |
| Élevages de veaux de boucherie | NS | 95 | | |
| Total élevages de bovins | 44 | 69 | 80 | 43 |

Source : Agreste - enquête Pratiques d'élevage 2015

Moins d'analyses d'eau qu'ailleurs

Part des élevages bovins ayant fait réaliser une analyse (bactériologique et/ou physico-chimique) de leur eau d'abreuvement parmi celles utilisant de l'eau hors réseau



Source : Agreste - enquête Pratiques d'élevage 2015

La vaccination dans plus d'un élevage sur deux

En 2015, six élevages allaitants sur dix pratiquent la vaccination sur au moins une partie de leurs bovins. C'est deux fois plus qu'en élevage laitier. La vente de brouards à l'export peut rendre certains vaccins obligatoires ou conseillés, selon la période et la destination (vaccin contre la fièvre catharrale ovine en particulier). Les vaccins de prévention contre les maladies respiratoires sont les plus administrés. Les vaches gestantes sont, elles, concernées en premier lieu par les vaccins contre la diarrhée pour protéger les veaux à naître. La pratique de la vaccination augmente avec la taille du troupeau. Les vaccins sont le plus souvent administrés systématiquement sur toute une catégorie d'animaux, en général par injection, dans certains cas par pulvérisation nasale.

Les traitements anti-parasitaires couramment utilisés

86 % des éleveurs bovins de la région traitent leurs animaux contre des parasites internes (strongles, douves...) et 71 % contre des parasites externes (poux, mouches, gales, tiques). C'est proche des pratiques moyennes en France. La gestion du parasitisme est un élément important sur le plan sanitaire pour éviter la transmission des maladies mais aussi parce qu'il impacte les performances de croissance, de reproduction, de production laitière, et l'immunité des animaux.

Dans trois exploitations sur quatre, l'anti-parasitaire interne est utilisé avec une périodicité régulière. L'application est cutanée par micropipette dans 63 % des cas. Les autres modes d'administration employés sont la voie orale (39%) et moins fréquemment l'injection (27 % des cas). Pour la lutte contre les parasites externes, l'application par voie cutanée est plébiscitée puisque quatre exploitations sur cinq y ont recours. L'application se fait régulièrement dans deux tiers des cas, et ponctuellement face à une pression parasitaire particulière dans un tiers des cas. L'exploitant administre lui-même les traitements, il fait très rarement appel à un intervenant extérieur.

En élevage allaitant, on constate que l'administration d'un traitement anti-parasitaire augmente avec la taille du troupeau. Un nombre important d'animaux favorise l'échange de parasites et impose donc une vigilance accrue.

Les traitements concernent surtout les parasites présents au pâturage. Seulement 4 % des éleveurs bovins allaitants et 16 % des laitiers utilisent des insecticides ou acaricides pour traiter leurs bâtiments.

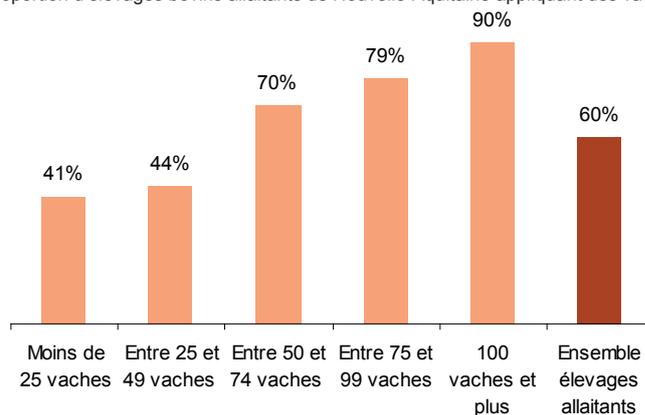
Les éleveurs impliqués dans la lutte contre l'antibiorésistance

Selon le bilan du premier plan Ecoantibio 2012-2016 réalisé par l'ANSES, l'exposition des bovins aux antibiotiques a baissé de 24 % entre 2012 et 2016. Ces résultats sont encourageants face à l'enjeu de santé publique de la lutte contre l'antibiorésistance. Ils traduisent un réel changement sur la gestion sanitaire du troupeau au sein des élevages.

En 2015, 64 % des éleveurs bovins de la région déclarent avoir mis en œuvre des pratiques de réduction des produits vétérinaires au sein de leur exploitation, ce qui est légèrement en deçà du niveau observé en France. La

La pratique de la vaccination augmente avec la taille de l'élevage

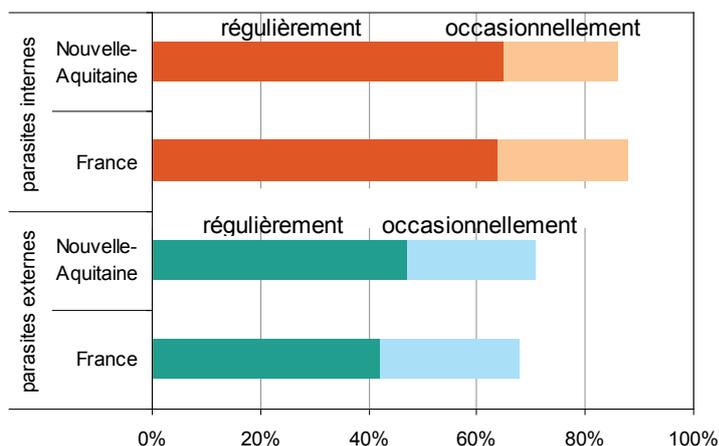
Proportion d'élevages bovins allaitants de Nouvelle-Aquitaine appliquant des vaccins



Source : Agreste - enquête Pratiques d'élevage 2015

Antiparasitaires : un usage proche de la moyenne nationale

Proportion d'élevages bovins (tous types) appliquant des traitements anti-parasitaires



Source : Agreste - enquête Pratiques d'élevage 2015

Près des deux tiers des éleveurs bovins ont mis en place des pratiques de réduction des produits vétérinaires en Nouvelle-Aquitaine, avant tout pour raisons économiques

| Types d'élevages bovins | Mise en place de pratiques de réduction de l'utilisation de produits vétérinaires | Si mise en place de pratiques, pour quelles raisons principales * | | | |
|--|---|---|------------------|---|---|
| | | Réduire les coûts de production | Bien-être animal | Réduire les risques de résistance aux traitements | Réduire les risques sur la santé de l'éleveur |
| Élevages de vaches allaitantes (aucune vache laitière) | 62% | 85% | 72% | 53% | 35% |
| Élevages de vaches laitières (aucune vache allaitante) | 82% | 85% | 66% | 52% | NS |
| Élevages mixtes (vaches laitières et allaitantes) | 67% | 89% | 63% | 73% | 49% |
| Élevages d'engraissement | 68% | 83% | 71% | NS | NS |
| Élevages de veaux de boucherie | 81% | 77% | 86% | NS | NS |
| Total élevages de bovins | 64% | 85% | 71% | 53% | 35% |

* plusieurs raisons pouvaient être citées

Source : Agreste - enquête Pratiques d'élevage 2015

sensibilisation des éleveurs aux risques de résistance des pathogènes aux traitements a motivé plus de la moitié d'entre eux dans cette démarche. Mais les deux principales raisons invoquées pour réduire l'utilisation de produits vétérinaires sont le bien-être animal (71 % des cas), et surtout la réduction des coûts de production (85 % des cas). La maîtrise des risques pour la santé de l'éleveur est également évoquée dans 35 % des cas.

Pour diminuer l'utilisation de produits vétérinaires, 20 % des éleveurs bovins de la région distribuent des compléments alimentaires dans le but d'augmenter la résistance des animaux aux maladies. Les traitements alternatifs aux produits vétérinaires classiques sont encore peu répandus dans la région. Seulement 12 % des exploitations y ont recours, soit presque deux fois moins qu'en France. La phytothérapie et l'homéopathie sont, dans ce cas, les deux techniques les plus répandues.

Des traitements avant tout curatifs

Face à un début de maladie au sein du troupeau, le traitement antibiotique de l'ensemble du lot contaminé est peu fréquent. Seulement 10 % des éleveurs bovins de la région mobilisent parfois cette stratégie, en fonction de la maladie rencontrée. Elle est un peu plus présente pour les élevages allaitants de grande taille. Lorsqu'un traitement systématique du lot est effectué, la principale raison invoquée est la diminution du risque de contamination. En Nouvelle-Aquitaine, la réduction des coûts de traitements individuels futurs et le maintien de la production sont également cités.

La réalisation d'un antibiogramme, qui permet de mesurer l'efficacité d'un panel d'antibiotiques avant de traiter l'animal, est encore peu répandue dans les élevages bovins. En 2015 en Nouvelle-Aquitaine, seuls 15 % des éleveurs en font réaliser, contre 23 % au niveau national. Le recours à l'antibiogramme est généralement ponctuel, très rarement systématique. On peut supposer que son usage a augmenté depuis 2015 dans les élevages, en lien avec son caractère désormais obligatoire pour la prescription d'un antibiotique dit critique.

Observation et expérience de l'éleveur : essentiels pour déclencher un traitement

Tous types d'élevage bovin confondus, c'est l'observation du troupeau et la consultation du vétérinaire qui priment pour décider d'appliquer ou non un traitement vétérinaire. L'expérience de l'éleveur est également considérée comme un élément clé. À l'inverse, les techniciens, fournisseurs et autres agriculteurs ne sont généralement pas consultés.

Une surveillance continue des animaux

88 % des éleveurs allaitants déclarent surveiller leurs animaux au moins une fois par jour lorsqu'ils sont en pâture. Dans 35 % des cas, le troupeau est même surveillé plusieurs fois par jour au pâturage. C'est sept points de plus qu'au niveau national. Le rythme de surveillance est peu corrélé à la taille de l'élevage.

Les outils récents de surveillance électronique (caméras, alarmes...) concernent 14 % des élevages de la région en 2015, contre 19 % en France. Ils sont plus utilisés dans les troupeaux allaitants de grande taille.

Le traitement individuel est privilégié au traitement par lot en élevage bovin

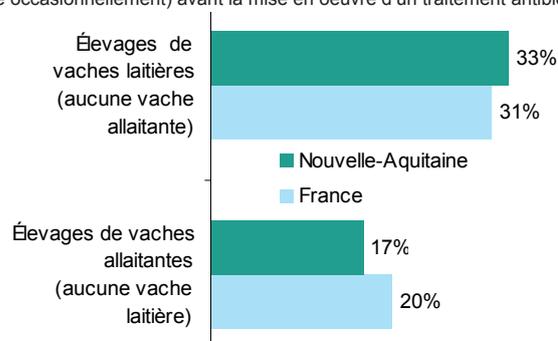
Proportion d'élevages bovins de Nouvelle-Aquitaine réalisant des traitements par lot (même occasionnellement)

| Types d'élevages bovins | Classe d'effectifs d'animaux | Traitements par lot |
|--|-----------------------------------|---------------------|
| Élevages de vaches allaitantes (aucune vache laitière) | Moins de 25 vaches allaitantes | 6% |
| | Entre 25 et 49 vaches allaitantes | 8% |
| | Entre 50 et 74 vaches allaitantes | 9% |
| | Entre 75 et 99 vaches allaitantes | 18% |
| | 100 vaches allaitantes et plus | 15% |
| Total | Total | 10% |
| Élevages de vaches laitières (aucune vache allaitante) | | 9% |
| Élevages mixtes (vaches laitières et allaitantes) | | 11% |
| Élevages d'engraissement | | 17% |
| Élevages de veaux de boucherie | | NS |
| Total élevages de bovins | | 10% |

Source : Agreste - enquête Pratiques d'élevage 2015

L'antibiogramme encore peu utilisé en 2015

Proportion d'élevages bovins de Nouvelle-Aquitaine réalisant un antibiogramme (même occasionnellement) avant la mise en oeuvre d'un traitement antibiotique



Source : Agreste - enquête Pratiques d'élevage 2015

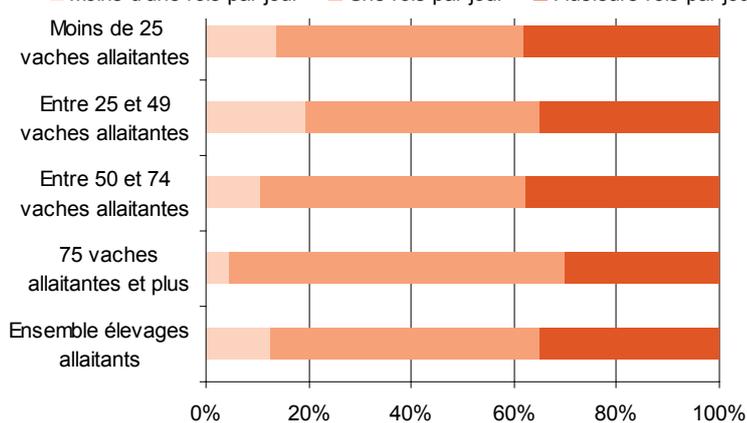
L'usage systématique d'antibiotiques au tarissement largement répandu

En Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs, plus de 90% des éleveurs de bovins lait administrent un traitement antibiotique au tarissement des vaches laitières. Dans quatre cas sur cinq, le traitement est systématique. Il se fait exclusivement par voie mammaire. La durée moyenne de la période de tarissement est de 56 jours. Lorsque l'antibiotique est administré de manière sélective, le premier critère retenu par l'éleveur est la présence élevée de cellules au dernier contrôle ou en moyenne sur plusieurs contrôles. Le volume de production laitière de la vache ou l'observation clinique d'une mammite sont des critères moins mobilisés.

Un rythme de surveillance au moins quotidien pour la plupart des bovins en pâture

Rythme de surveillance des bovins en pâture, selon la taille de l'élevage allaitant

Moins d'une fois par jour Une fois par jour Plusieurs fois par jour



Source : Agreste - enquête Pratiques d'élevage 2015

Parage et écornage : des interventions plus fréquentes dans les grands élevages allaitants et en élevage laitier

Le parage, c'est-à-dire l'entretien des sabots des animaux, est pratiqué dans environ la moitié des élevages allaitants et les trois quarts des élevages laitiers, en Nouvelle-Aquitaine comme en France. Il vise à prévenir ou guérir des douleurs et éventuelles boiteries, préjudiciables au développement des bovins et à la lactation. Il se fait majoritairement en curatif (85 % des cas), c'est à dire lorsqu'une boiterie est constatée. La part du parage préventif est plus forte dans les élevages laitiers. Même en préventif, le parage est plus souvent réalisé sur une sélection d'animaux que sur la totalité du troupeau, et avec une périodicité annuelle. Il est majoritairement fait appel à un pareur professionnel pour réaliser cette intervention.

L'écornage, qui vise à limiter les risques de blessures entre animaux et à améliorer la sécurité pour les intervenants, est très fréquent en élevage laitier où plus de neuf élevages sur dix le pratiquent. La manutention des animaux pour la traite peut expliquer la généralisation de cette intervention. En élevage allaitant, la pratique de l'écornage, sur tous les animaux ou une sélection d'entre eux, est majoritaire dans les élevages de plus de 75 vaches et minoritaire pour les plus petits. À taille équivalente, l'écornage est un peu moins pratiqué en Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau national. L'éleveur réalise le plus souvent lui-même l'écornage, en utilisant fréquemment la méthode de la cautérisation par brûlure au fer sur les animaux plutôt jeunes, ou à l'aide d'une écorneuse pneumatique pour les animaux plus âgés. Ces interventions courantes s'accompagnent rarement de l'administration d'un analgésique.

La tuberculose bovine : une vigilance particulière en Nouvelle-Aquitaine

La France a été déclarée officiellement indemne de tuberculose bovine en 2001. Pourtant, cette maladie n'est pas complètement éradiquée et une centaine d'élevages sont déclarés infectés chaque année, dont une majorité en Nouvelle-Aquitaine.

Cette maladie animale, transmissible à l'homme, est causée par une bactérie qui peut infecter de nombreuses espèces de ruminants, domestiques et sauvages. Elle se transmet par voie respiratoire.

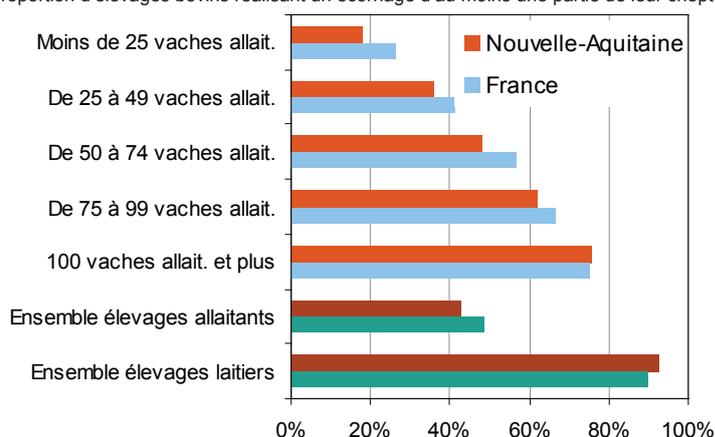
Un plan national de lutte contre la tuberculose bovine a été élaboré avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention, la surveillance et la lutte contre cette maladie en France. En lien avec les modes de contamination, parmi les actions identifiées comme prioritaires figure le développement de la biosécurité en élevage bovin. Les principaux facteurs de risque ont été identifiés : points de contact au pâturage avec un élevage voisin infecté (clôture permettant un contact, point d'eau partagé, etc.), et éloignement des bâtiments d'élevage ou de stockage des aliments des zones habitées permettant probablement une plus grande fréquentation par la faune sauvage. Une stratégie progressive d'amélioration de la maîtrise de ces facteurs de risque sera construite.

L'écornage peu pratiqué dans les petits élevages allaitants

Soins apportés aux animaux dans les élevages bovins de Nouvelle-Aquitaine

| Types d'élevages bovins | Classe d'effectifs d'animaux | Pratique du parage | Si parage, part du parage curatif | Pratique de l'écornage |
|--|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Élevages de vaches allaitantes (aucune vache laitière) | Moins de 25 vaches allaitantes | 39% | 92% | 18% |
| | Entre 25 et 49 vaches allaitantes | 49% | 89% | 36% |
| | Entre 50 et 74 vaches allaitantes | 56% | 91% | 48% |
| | Entre 75 et 99 vaches allaitantes | 61% | 91% | 62% |
| | 100 vaches allaitantes et plus | 66% | 90% | 76% |
| Total | | 52% | 90% | 43% |
| Élevages de vaches laitières (aucune vache allaitante) | | 73% | 62% | 93% |
| Élevages mixtes (vaches laitières et allaitantes) | | 63% | 55% | 91% |
| Élevages d'engraissement | | 15% | 69% | 14% |
| Total élevages de bovins | | 53% | 85% | 48% |

Proportion d'élevages bovins réalisant un écornage d'au moins une partie de leur cheptel



Source : Agreste - enquête Pratiques d'élevage 2015

Les frais vétérinaires en élevage bovin

En Nouvelle-Aquitaine, les élevages de taille moyenne ou grande spécialisés en bovins viande ont dépensé en moyenne 4 300 € par an en frais vétérinaires sur la période 2014-2015-2016 (source Agreste RICA). Il s'agit des dépenses en produits vétérinaires et en honoraires, hors frais d'insémination réalisée par un tiers. Les produits achetés représentent environ les trois quarts du total. Le poste de dépenses a augmenté depuis dix ans, en lien avec l'agrandissement du cheptel moyen par exploitation, mais, rapporté aux UGB (unités gros bétail) et en € constants, il est relativement stable.

En bovins lait, les frais vétérinaires s'élèvent en moyenne à 7 900 € par an et par exploitation (exploitations spécialisées moyennes ou grandes en Nouvelle-Aquitaine, moyenne triennale 2014-2015-2016). Ce sont à plus de 80 % des dépenses d'achat de produits vétérinaires. Les frais vétérinaires par UGB sont supérieurs en élevages laitiers par rapport aux élevages allaitants.

Dépenses vétérinaires annuelles moyennes

| Exploitations moyennes ou grandes, Nouvelle-Aquitaine, 2014-2015-2016 | Bovins viande | Bovins lait |
|---|---------------|-------------|
| par exploitation | 4 300 € | 7 900 € |
| par UGB | 37 € | 78 € |

Source : Agreste RICA

L'enquête Pratiques d'élevage bovin

Dans le cadre d'une enquête nationale sur les Pratiques d'élevage, 9 412 exploitations ayant un élevage bovin ont été enquêtées entre avril et juillet 2016, dont 1 418 en Nouvelle-Aquitaine. Le champ sur lequel a été tiré l'échantillon est celui des exploitations détenant au moins 10 vaches ou 50 bovins. Ce seuil permet de couvrir au niveau national 96 % des bovins, 95 % des vaches laitières, 97 % des vaches allaitantes et 73 % des exploitations ayant au moins un bovin. Toutes ne sont pas des exploitations spécialisées en élevage bovin, mais leurs réponses ne devaient concerner que ce volet de leurs activités.

Le questionnaire, renseigné en face à face par un enquêteur, abordait plusieurs thématiques : bâtiments d'élevage, gestion des effluents, pratiques sanitaires, santé, soins, alimentation... Une publication Agreste Nouvelle-Aquitaine a déjà été produite concernant les bâtiments et la gestion des effluents. D'autres valorisations des résultats de cette enquête suivront.

Pour en savoir plus :

Agreste national Chiffres et Données n° 246 décembre 2017

Les tableaux équivalents à cette publication nationale sont disponibles pour la région Nouvelle-Aquitaine : à télécharger [ici](#) ou sur le site internet de la DRAAF : (<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Structure-des-exploitations>)

Sont grisées dans ces tableaux :

- les cases "sans objet",
- les cases où, en fonction de l'échantillon, la marge d'erreur dépasse 5 points pour un degré de confiance à 95 %.

Agreste Nouvelle-Aquitaine Analyses&Résultats n°54 - Juin 2018 - Les bâtiments et la gestion des effluents : au carrefour des enjeux de l'élevage bovin en Nouvelle-Aquitaine

Plus généralement : l'enquête Pratiques d'élevage

L'enquête nationale sur les pratiques d'élevage de 2015 concerne également les élevages d'ovins-caprins, de porcs et de volailles hors palmipèdes gras, avec les mêmes thématiques abordées et des questionnaires adaptés à chaque type d'animaux.

Les tableaux nationaux de Pratiques d'élevage de porcins sont disponibles :

Agreste national Chiffres et Données n° 248 avril 2018.

Le champ d'étude est celui des exploitations détenant au moins 50 truies ou 300 porcins.

Les tableaux nationaux de Pratiques d'élevage de volailles sont disponibles :

Agreste national Chiffres et Données n° 250 juillet 2018.

Le champ d'étude est celui des exploitations détenant au moins 5 000 poules pondeuses ou 4 000 capacités équivalent poulets.

La diffusion des résultats sera réalisée progressivement.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe DE GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédactrices : Aurélie TRILLAUD, Catherine LAVAUD
Composition-impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114